



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Acquisition immobilière			Aides publiques (1) :		
Etudes		96 000,00 €	Union européenne (LEADER)		
Travaux		360 000,00 €	Etat FNADT	61 000,00 €	12,40%
Matériel			Collectivités locales et leurs groupements		
Autres : Frais de missions (animations pilotages)		36 000,00 €	- Région	9 000,00 €	1,83%
			- département		
			- communes ou groupement de communes	50 000,00 €	10,16%
Sous-total :	0,00 €	492 000,00 €	Sous-total :	120 000,00 €	24,39%
A DEDUIRE (s'il y a lieu) Recettes générées par l'investissement			Autofinancement		
			Fonds propres	372 000,00 €	75,61%
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
			Autres (2)		
TOTAUX	0,00 €	492 000,00 €		492 000,00 €	100,00%

(1) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales,...)

(2) à détailler

(3) : indiquer le cas échéant les modes de calcul (exemple : salaires et charges (x par mois) X (y personnes) X (z mois)

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

Cachet

Date :

Nom et signature du représentant légal :



Guillaume COUTEY,
Maire de Malaunay